

Avis adopté

Séance plénière du 13 septembre 2023

Le sens de la peine

Déclaration du groupe CGT-FO

Les interrogations sur le sens de la peine sont anciennes mais c'est particulièrement après les années 2000 que les législateurs commencent à en faire un objet de préoccupation. Les enjeux d'insertion ou de réinsertion prennent place à côté des questions liées à la protection des intérêts des victimes et de la société. L'avis du CESE s'inscrit dans cette volonté de repenser le sens à donner à la peine, dans un contexte économique et social en évolution, traversé par des tensions de plus en plus fortes sur les moyens qui devraient être mobilisés pour réussir une vraie politique de prévention et de réinsertion des personnes en détention. La défense des intérêts de la société et sa protection contre les différentes infractions auront plus de sens quand la peine empêche la récidive et permet une meilleure réinsertion dans la société. Pour le CESE les actions autour du sens à donner à la peine doivent être menées à trois niveaux. Aucune peine ne peut atteindre sa finalité quand son sens n'est pas compris aussi bien par la personne condamnée, que par les victimes des actes délictueux et par la société dans son ensemble. De même les périodes d'exécutions des peines ne doivent pas constituer des moments où les condamnés sont livrés à eux-mêmes dans des conditions de vie parfois inhumaines et sans aucune préparation pour faciliter leur réinsertion dans la société. Pour le CESE, il est enfin important de penser la peine autour d'une vision qui privilégie l'individualisation pour mieux cerner les situations spécifiques de chacun et voir comment adapter les actions d'insertion et éviter les risques de récidives.

Le groupe FO salue la qualité de ce travail et la richesse des échanges qu'il a permis. Bien sûr la question des moyens a été largement abordée et nous remercions les rapporteurs pour ce choix car pour le groupe FO elle doit être au cœur de notre politique pénale. Ces moyens sont aussi bien financiers qu'humains. Ils doivent tenir compte des besoins liés à l'amélioration des conditions de vie dans les établissements pénitentiaires, mais aussi aider au renforcement du système judiciaire pour qu'il puisse traiter les dossiers au bon moment en prenant le temps qu'il faut pour bien le faire. Il faut également intégrer les questions de prévention et aider les différents services et acteurs de la réinsertion pour qu'ils puissent assurer les prises en charges nécessaires, mettre en place les actions d'accompagnement les plus adaptées pour réussir l'insertion sociale des anciens détenus, penser des dispositifs de suivis adéquats pour empêcher les récidives et les surcharges des juridictions judiciaires et les pressions que subissent l'ensemble des personnels qui interviennent à différentes strates de la chaîne pénale.

Le groupe FO a voté en faveur de cet avis.